



Municipalité de  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

## AVIS PUBLIC – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :**

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 1 décembre 2025, a adopté un règlement portant le numéro 358-25 intitulé Règlement concernant la limite de vitesse du chemin Paul.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d’ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, certifie avoir publié l’avis public ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, en ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> décembre 2025.

Jodane Courchesne  
Directrice générale  
Greffière-trésorière